

Association Syndicale du Lotissement Les Verdiers
8 rue des Bergeronnettes
59390 Lys Lez Lannoy
Site Internet : a.s.l.v.free.fr
Email : aslv@m6net.fr

VERDIERS INFOS N°4 DU 23/08/2002

Madame, Monsieur,

Afin de vous tenir au courant des dossiers en cours, veuillez trouver ci joint copie des différents courriers échangés avec la SEM ou la mairie de Lys Les Lannoy

- 1) Arrêté pris par Mr Chabasse , Maire de Lys Les Lannoy
- 2) Courrier de réponse envoyé en recommandé
- 3) Courrier « Wapp »
- 4) Réponse du concessionnaire Ceraf (S.E.M)
- 5) Compte rendu de l'état des voies et circulations
- 6) Compte rendu de la réunion du 1^{er} Juin

Tous ces courriers ont été envoyés par recommandé à la Mairie et à la S.E.M, dès qu'une réponse nous parvient je ne manquerais pas de vous le faire savoir

En vous souhaitant bon week-end

Pour le bureau de l'A.S.L Les Verdiers
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

BALISE DE PRIORITE RUE DES VERDIERS

ARRETE

Nous, Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et suivants, articles L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route,

Vu la demande des riverains de fermer la voie privée le 6 août 2002, dénommée rue des Bouvreuils,

Considérant que cela confirme le caractère privé des voies du lotissement,

Considérant le danger représenté par toutes les intersections de la rue des Verdiers,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et de prévenir les accidents,

ARRETONS

ARTICLE 1 – La rue des Verdiers sera prioritaire sur les rues adjacentes, y compris la rue du Vert Pré à hauteur de la Carrière Dubar.

ARTICLE 2 – Des **BALISES DE PRIORITE** seront installées à chaque intersection de la rue des Verdiers.

ARTICLE 3– Les dispositions du présent arrêté seront mises en application dès la mise en place des panneaux réglementaires et de la matérialisation au sol par les Services de la Communauté Urbaine de Lille pour l'intersection Carrière Dubar et rue du Vert Pré,

ARTICLE 4 – L'Association Syndicale Libre des Verdiers représentée par Monsieur Hugues CAPLIER, est tenue d'assurer la mise en place de ses panneaux et de la matérialisation au sol dans les voies privées du lotissement.

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la Mairie, le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, le Commissaire de Police de Roubaix, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Lannoy, le Président de l'Association Syndicale Libre des Verdiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et transmise à M. le Préfet.

Fait à LYS-lez-LANNOY
Le 8 août 2002
Le Maire,
Daniel CHABASSE



Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
59390 Lys Lez Lannoy

le 16 août 2002

Objet : Arrêté – Balises de priorité rue des Verdiers

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 14 août dernier copie de l'arrêté repris en objet. Notre étonnement est grand! Nous pensons que cette mesure (qui ne gêne en rien les co-lotis) va par contre accroître considérablement la vitesse sur la rue des Verdiers rendant très périlleux toute tentative de franchissement pour les nombreux piétons qui passent sur cette route ou tout simplement les enfants qui se rendent à l'école...

Vous précisez sur votre arrêté : Considérant le danger représenté par toutes les intersections

Sauriez vous nous préciser quel danger nouveau représentent les intersections depuis que nous avons fermé la voie privée ??? Au contraire beaucoup moins de véhicules traversent rapidement notre lotissement par la rue des Bouvreuils. Vous aviez, en son temps, pris la juste mesure de créer ces priorités à droite pour contribuer au ralentissement de la circulation rue des Verdiers. Comment penser qu'une mesure inverse servirait le même objectif ?

Vous précisez sur votre arrêté : Considérant que cela confirme le caractère privé des voies

Sur le fond, la fermeture, par des mobiliers non scellés au sol, de l'extrémité de la rue des Bouvreuils et de la rue Ronsard fait suite à la décision quasi unanime d'une Assemblée Générale où vous aviez été convié. Elle fait suite également à la demande de riverains de cette dernière rue à laquelle votre adjoint avait confirmé à cette époque le caractère privé de ces voies et cette possibilité de fermeture, renvoyant la prise de cette mesure à notre association. (Copie du courrier joint)

Cette mesure, vous le savez puisque nous vous l'avons rappelé à plusieurs reprises, tente de répondre aux demandes de nos co-lotis qui voyaient l'intensité et la vitesse du trafic de cette rue augmenter et son état se détériorer.

Nous vous rappelons que, dans l'état d'avancement du dossier d'apport(toujours pas d'apport des voiries de la SEM vers l'ASL des Verdiers chez le notaire) la rue des Verdiers a le même statut que les autres rues du lotissement. Faut-il en déduire que cet arrêté confirmerait son caractère privé ? Nous ne le pensons pas.

- Le statut d'impasse de la rue des Tourterelles et de l'impasse de la rue des Verdiers est inchangé depuis leur création. Il n'y a pas là de fait nouveau qui affirme le caractère privé de ces voies.

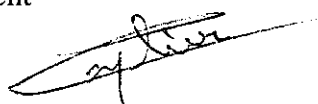
- L'état d'avancement du dossier d'apport ne nous permet pas d'intervenir sur des ouvrages dont nous ne sommes à l'heure actuelle que jouisseurs. Nous ne sommes donc pas en mesure de sceller au sol des panneaux ou de peindre des lignes. Vous voudrez bien transmettre à la SEM l'aménagement les travaux induits nécessaires.

- Nos demandes de passages piétons sur la rue des Verdiers pour assurer la sécurité des piétons traversant sont restées vaines à ce jour. La sécurité n'est elle pas un tout ?

Nous allons tenter d'expliquer votre arrêté à nos co-lotis que beaucoup prennent déjà, à tort nous le pensons, comme une mesure de rétorsion.

Nous restons à votre disposition pour étudier les mesures effectives qui pourraient servir la sécurité de tous . Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sincères salutations

Pour le bureau de l'A.S.L Les Verdiers
Le Président



Association Syndicale du Lotissement Les Verdiers
8 rue des Bergeronnettes
59390 Lys Lez Lannoy
Site Internet : a.s.l.v.free.fr
Email : aslv@m6net.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
59390 Lys Lez Lannoy

le 16 août 2002

Objet : Station Lys Lavage - WAP

Monsieur le Maire,

Nous vous confirmons par la présente les termes de notre courrier du 29 juin 2001 et nos divers entretiens depuis.

Depuis le démarrage de cette activité les nuisances ne se sont pas atténuées et nous nous n'arrivons pas à prendre contact depuis un an avec un responsable. Ce serait une erreur de penser *qu'avec le temps les choses s'arrangeront* et nous ne pourrions plus temporiser longtemps l'irritation de nos co-lotis.

Si le site fût pendant quelques mois maintenu propre, il suffisait de se rendre sur place ce dernier week-end pour constater qu'il n'est plus aussi suivi.

Concernant les nuisances sonores, reconnues oralement par l'exploitant, nous vous rappelons que ce dernier nous renvoie vers la municipalité pour y remédier arguant du fait que son concept d'ouverture 24h/24h et 7j/7j vous avait été clairement exposé avant que vous n'accordiez votre autorisation.

De jour comme de nuit cette exploitation occasionne aux co-lotis les plus proches les nuisances sonores directes de "Karcher", nuisances que vous aviez dénoncées à juste titre et en son temps dans un Lys Info.

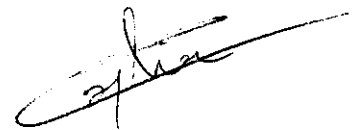
A ces nuisances directes s'ajoutent, toujours de jour comme de nuit, le bruit des tapis de sol frappés sur des supports métalliques, le volume des "basses" des autoradios, le vrombissement de moteurs au delà du simple démarrage, une forte source lumineuse ... Et ce sans aucune présence la nuit et rare le dimanche.

Nous revenons donc vers vous, dans les mêmes termes sans réponse depuis un an, pour étudier les mesures à prendre pour réduire les nuisances (fermeture nocturne, écran anti-bruit, ...) occasionnées par cette station parfaitement en règle, aux dires de son exploitant.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sincères salutations

Pour le bureau de l'A.S.L Les Verdiers
Le Président

Copie : Co-lotis



CERAF INGÉNIERIE

CENTRE D'ÉTUDES DE RÉALISATION & D'AMÉNAGEMENT FONCIERS

Tél. 03.28.65.89.89

Fax: 03.28.65.89.85

ASL « Les Verdiers »
A l'attention de Mr CAPLIER
8 Rue des Bergeronnettes
59390 LYS LEZ LANNOY

Référence : Lys lez lannoy

Objet : Espaces verts du lotissement « Les Verdiers ».

Le Vendredi 7 Juin 2002.

Monsieur,

Suite à notre visite sur site et entretien avec Monsieur Hornez, de l'entreprise Lys Espaces Verts, du Mercredi 5 Juin 2002, il s'avère que l'état de la butte, séparant le lotissement « Les Verdiers » de la zone d'activité actuellement en chantier, est dû à un désordre causé par des passages intempestifs sur cette butte.

En effet, ces passages piétinent les plantations mises en place par l'entreprise citée ci-dessus, plantations jeunes en l'occurrence, mais qui avec le temps doivent recouvrir le sommet de la butte. Le fait de se servir de la butte comme chemin pédestre ne permet pas aux plantations de se développer, car arrachées par le passage répété des piétons.

Un grillage a été posé récemment à votre demande afin de pallier à ce passage incessant de piétons. L'entreprise Lys Espaces Verts propose de mettre en place des arbustes épineux type « Pyracanthas » sur le sommet de la butte, évitant ainsi toute promenade. Cette prestation fera l'objet d'un devis complémentaire, moyennant un geste commercial de la part de l'entreprise.

Concernant les 30 mètres de butte actuellement en friche, ces derniers seront traités dans le cadre de la zone d'activité.

Une demande de modification de la grille du bassin tampon nous a été demandée : l'entreprise Eurovia doit nous fournir un avis quant à la mise en place d'un système de fermeture sur la grille existante.

Un remodelage de la butte du terrain péri-scolaire nous a également été demandé. L'entreprise Eurovia effectuera les travaux à titre gracieux fin Juin.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE GERANT.



PJ : copie du courrier adressé à Maître Mory.

Association Syndicale du Lotissement Les Verdiers
8 rue des Bergeronnettes
59390 Lys Lez Lannoy
Site Internet : a.s.l.v.free.fr
Email : aslv@m6net.fr

Monsieur le Président
SEM d eLys

Hôtel de Ville
59390 Lys Lez Lannoy

le 16 août 2002

Objet : Compte Rendu et état des circulations

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de note réunion du 1 juin 2002.

Vous trouverez également ci-joint quelques photos de désordre que nous avons constaté sur les voies et trottoirs pour votre information et votre action auprès des entreprises.

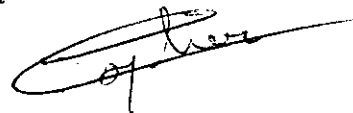
Cet état reprend les natures des différentes dégradations que nous constatons sans pour autant en dresser un inventaire complet localisé. Nous sommes à votre disposition pour "faire le tour des lieux" avec un responsable.

- 1- Non reprise d'enrobés derrière une bouche d'égout
- 2- Affaissement de chaussée autour de regards
- 3- Ouverture des joints d'enrobés
- 4- Fissurations de l'enrobé des trottoirs le long des bordures
- 5- Flache à l'entrée de la rue des chardonnerets
- 6- Cf 2 et 3
- 7- Affaissement de trottoirs – rue des Verdiers
- 8- Morceau de trottoir manquant rue des Bergeronnettes

La seule utilisation ne peut justifier ces dégradations qui quoique légères sont inquiétantes pour des ouvrages aussi récents et , si elles ne sont pas reprises à temps, ne feront que s'accroître.

Dans l'attente d'une confirmation d'intervention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sincères salutations

Pour le bureau de l'A.S.L Les Verdiers
Le Président



Copie : Co-lotis

Compte Rendu Réunion du Samedi 1 juin 2002

Présents	SEM	MM	CHABASSE	Président
			CHOLLE	administrateur
			FRION	administrateur
	ASL Verdiers	MM	CAPLIER	Président
			ALBERS	Vice Président
			GALLET	Secrétaire
			RAVIART	Membre

Parties communes

Questions soulevées par l'ASL Verdiers	Réponses S.E.M	Observations
Etat d'avancement du dossier d'apport	Toujours à l'étude du notaire Nous relançons	
Le bassin tampon de la rue des Verdiers ne figure pas dans l'emprise du parcellaire qui doit faire l'objet d'un apport à la Communauté Cette dernière reprend elle ce bassin ?	Nous vérifions	
La réception des voies et trottoirs a t elle été faite ? Nous constatons des dégradations rapides qui doivent faire l'objet de réserve ou de garantie – Photos montrées et annexées au C.rendu	Elle a été faite avec les entreprises Saisir la SEM par courrier pour action	
Le document d'apport des parties communes intégrant la rue des Verdiers devra comporter pour l'ensemble les documents exigés par la communauté pour tout classement. La CUDL ne reprend pas les espaces verts et l'éclairage compris dans cette parcelle dont elle sera pourtant propriétaire . Qui les reprend ?	Réponses à l'étude	
Les bouches d'aération du bassin tampon ne sont pas fermées Il y a peut être un risque pour des enfants	Problème à vérifier Courrier de CERAF du 7/06 Pour une demande de modification des grilles à l'entreprise Eurovia	Aucun changement constaté au 15/08

Zone commerciale

Questions soulevées par l'ASL Verdiers	Réponses S.E.M	Observations
Identités et localisations des enseignes	Information parue dans une lettre du Maire de mai	Non distribuée dans le lotissement !
Nuisances provoquées par la station de lavage WAP	Nous avons écrit au gérant Sans réponse	
Mise en activité de la zone commerciale et risques de nuisances	Bonne chose pour la commune que l'achèvement de cette commercialisation Tout est fait selon la réglementation en vigueur Nous veillerons à la tranquillité des riverains	

Circulation et sécurité

Questions soulevées par l'ASL Verdiers	Réponses S.E.M	Observations
Devant l'accroissement de l'intensité et de la vitesse du trafic dans cet axe Bouvreuils - Ronsard Projet de fermeture par des bacs à fleurs de l'extrémité de la rue des Bouvreuils soumis à une résolution de l'AG extraordinaire	Opposition de principe à tout cloisonnement de quartier Vous en avez le droit	
Passage piétons rue de Verdiers	Demande faite auprès des services de la communauté	

Espaces verts

Questions soulevées par l'ASL Verdiers	Réponses S.E.M	Observations
Remplacement des végétaux plantés par la SEM non effectué	En principe il y a une garantie de reprise. A voir	
Désherbage de la butte incomplet.	Courrier de CERAFA du 7/06 Traitement intégré dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité	Les co-lotis ne comprenant pas l'état de cette butte. L'ASL Verdiers reprend cet entretien Le pied de butte côté zone commerciale au 15/08 n'est pas aménagé
Plantations "d'arbres" annoncée en tête de butte En fait uniquement des charmilles de 40 cm de haut, mal plantées en fente de bêche	Courrier de CERAFA du 7/06 imputant l'état des plantations au passage de piétons et confirmant un geste "commercial" de Lys espace verts de planter des arbustes épineux Un grillage a été posé à notre demande pour pallier au passage incessant	Le passage de piétons ne justifie en rien la plantation de charmille (une seule espèce!), arbre de 40 cm de haut! Et donc facilement dégradable. Nous attendrons donc 10 ans la couverture annoncée si ces végétaux reprennent La clôture a été posée à nos frais et par notre seul ordre pour pallier à l'insuffisance de la force des végétaux.
Amélioration de l'état des monticules fermant le terrain péri scolaire Transformation en butte recouverte de terre végétale	Fermeture nécessaire Courrier de CERAFA du 7/06 Un remodelage de la butte sera fait fin Juin	Fermeture effectivement nécessaire mais aucun remodelage au 15/08